



CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Dans la continuité de ses missions, le Parc National des Pyrénées, établissement public national, développe une forte politique d'informatisation de ses services tant au siège que dans les secteurs et vallées des Pyrénées.

Cette politique vise à rendre plus efficace l'administration du Parc National des Pyrénées, à favoriser les échanges de données et d'informations, en interne mais également vis-à-vis de ses partenaires extérieurs, et à développer des outils de gestion plus efficaces.

Elle s'appuie sur :

- la recherche d'une cohérence des équipements,
- une gestion, en parc, des matériels informatiques,
- la définition de normes informatiques qui sont imposées à l'ensemble des services,
- l'utilisation de logiciels faisant systématiquement l'objet d'une licence et d'une déclaration.

La cellule informatique du secrétariat général du Parc National des Pyrénées a en charge la définition et le respect de ces critères.

Elle gère également le déploiement et l'exploitation des matériels.

La présente consultation a pour objet d'équiper, au titre de l'année 2018, les services du Parc National des Pyrénées en matériel informatique et logiciels et d'assurer le renouvellement des matériels déjà en fonctionnement.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

Les besoins en matériels informatiques, au titre de l'année 2018, sont les suivants :

Type de matériel (<i>configuration minimale</i>)	Nombre	Marque et/ou modèle souhaité
Micro ordinateur portable Windows 10 pro Ram : 16 Go mini Disque dur SSD : 512 Go minimum Combo DVD/CD-RW Carte réseau Ethernet Gigabit 4 G intégré Port HDMI Moniteur 13 pouces Garantie 3 ans sur site Réplicateur de ports	6	Fujitsu - Toshiba
Micro-ordinateur de bureau Micro-processeur Intel® Core i5 4590 Windows 10 pro Ram : 16 Go Disque dur : 1 To Lecteur / Graveur DVD Carte réseau Ethernet Gigabit- Contrôleur réseau gigabit Port VGA, DVI et HDMI Garantie 3 ans sur site	8	Fujitsu
Souris et clavier sans fil	10	
Souris sans fil	5	
Souris USB	10	
Disque Dur externe USB 2,5 pouces – 1 To	20	
Moniteur 22 pouces Port VGA - Port DVI – Port HDMI	10	Iiyama
Sacoche pour PC portable 13,3 pouces	5	
Sac à dos pour portable 15 pouces	5	

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes ci-dessus, seront chiffrés avec mention de la valeur unitaire et de la valeur total, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Monsieur Pierre Yves BARDOU
Parc National des Pyrénées
Secrétariat général – cellule informatique
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 66
Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : pnp.bardou@espaces-naturels.fr
Web : www.pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le vendredi 12 octobre 2018 quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé conformément aux prescriptions du chapitre 2,
2. une documentation sur tous les matériels faisant l'objet de la présente consultation,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Les propositions incomplètes (*cf. chapitre 7*) seront retournées.

Le ou les prestataires retenus se verront proposer un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le mercredi 12 septembre 2018



PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Créé en 1967, le Parc National des Pyrénées est l'un des sept parcs nationaux français.

Ses 457 kms² s'étendent sur les deux départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Du côté espagnol lui répond le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu.

Il comprend des sites prestigieux : Pic du Midi d'Ossau, Balaitous, Pont d'Espagne, Vignemale, cascades de Cauterets, Cirque de Gavarnie, Cirque de Troumouse, des forêts, des glaciers...

Nul n'habite en permanence cette zone de haute montagne. Le pastoralisme y est cependant très présent en été et on peut rencontrer les bergers dans leurs cabanes fabriquant le fromage ou surveillant leurs troupeaux dans les estives. Les gardiens de refuge, de juin à septembre, vivent également de façon saisonnière dans le parc national.

Isards, grands rapaces - vautours fauves, aigles royaux et gypaètes barbus -, mais aussi marmottes et lagopèdes, y vivent en liberté. La flore pyrénéenne est très originale : lis des Pyrénées, valériane, asphodèle, ramonde, chardon bleu...

Dans le Parc National des Pyrénées, faune et flore sont intégralement protégées : pas de chiens, pas de fusils, pas de camping, pas de cueillette.
Juste le bonheur de fouler un monde à part avec respect et émotion.

Les possibilités de découvrir le Parc National des Pyrénées sont multiples : randonner sur les sentiers de refuge en refuge, découvrir une vallée avec des itinéraires à la journée à partir d'un hébergement fixe ou encore participer à des sorties encadrées par les gardes moniteurs du parc ou les accompagnateurs sur des thèmes choisis : ornithologie, botanique, géologie...

Sur place, dans chaque vallée, les "*maisons du Parc*" proposent accueil et information grâce à des expositions, des films, des publications...